

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MARS 1879.

Rapport de la Commission de la Guerre, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre un crédit spécial de 4,000,000 de francs au Département de la Guerre pour l'amélioration et la construction de casernes.

*(Voir les N^{os} 77 et 84, session 1878-1879, de la Chambre
des Représentants.)*

Présents : MM. VAN SCHOOR, Président, le Baron d'OVERSCHIE DE NEERYSSCHE, FLÉCHET, le Baron DE LOËN D'ENSCHEDÉ, le Comte DE LOOZ CORSWAREM, ORBAN DE XIVRY, SACQUELEU, VAN WILLIGEN et le Baron DE CONINCK, Rapporteur.

MESSIEURS,

Les lois du 24 mars 1875, 27 mai 1876, 17 juillet 1877 et 5 juin 1878 ont mis à la disposition du Département de la Guerre, des crédits spéciaux d'un import total de 9 millions de francs, pour des travaux exécutés, ou en cours d'exécution, à des casernes, hôpitaux, dépôts et magasins divers.

Ces crédits ont été dépassés jusqu'à concurrence de 2,000,000 de francs, et une pareille somme de 2,000,000 de francs est nécessaire pour continuer les travaux commencés; soit en tout 4,000,000 de francs.

Ces travaux ayant pour but le bien-être et la santé du soldat, la Commission de la Guerre vous propose, à l'unanimité des membres présents, de voter les crédits demandés. Mais elle n'hésite pas à déclarer qu'il est à souhaiter, dans l'intérêt même de l'armée, que les dépenses de luxe soient soigneusement évitées dans des constructions destinées à procurer aux miliciens des logements convenables et salubres.

Le Président,

J VAN SCHOOR.

Le Rapporteur,

Baron DE CONINCK.